



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 128 de l'ordre du jour

**Interaction entre l'Organisation des Nations Unies,  
les parlements nationaux et l'Union  
interparlementaire**

## **Rapport de synthèse sur la réunion de 2022 avec les parlementaires**

### **Note de la présidence de l'Assemblée générale**

Le rapport de synthèse sur la réunion de 2022 avec les parlementaires, tenue à New York les 17 et 18 février 2022, qui est reproduit dans le présent document, est distribué en application de la résolution [65/123](#) de l'Assemblée générale.



## **Mobiliser les appuis politiques et élaborer des réponses inclusives pour une reprise durable**

**Rapport de synthèse sur la réunion de 2022 avec les parlementaires, organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 17 et 18 février 2022**

### **Séance d'ouverture**

1. La réunion de 2022 avec les parlementaires a été l'occasion de discuter des moyens de susciter la volonté politique nécessaire pour construire un monde qui soit durable, inclusif et juste. Les participantes et participants ont échangé des informations sur les meilleures pratiques permettant de lutter contre les inégalités, d'œuvrer en faveur de la parité des genres, de veiller à l'inclusion des femmes, des jeunes, des minorités, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, et de parer aux changements climatiques en s'opposant aux intérêts des conglomérats industriels.
2. La réunion s'est déroulée sous la forme de cinq tables rondes réunissant parlementaires, ambassadeurs et ambassadrices et fonctionnaires des Nations Unies, et d'un exposé sur le rôle joué par les parlements à l'ONU dans le renforcement de l'efficacité du multilatéralisme face aux défis mondiaux. Elle a rassemblé quelque 160 parlementaires de 63 pays.
3. Le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, Abdulla Shahid, a déclaré que, pour parvenir à une reprise durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le monde avait besoin d'une mobilisation forte et de la collaboration de tous et toutes. Ayant constaté personnellement ce que l'humanité pouvait accomplir en unissant ses efforts et en faisant preuve d'ingéniosité, notamment en matière d'énergies renouvelables et de vaccins, il avait placé sa présidence sous le signe de l'espoir. Néanmoins, pour que l'action menée ait une efficacité maximale, il fallait que tout le monde travaille de concert pour engendrer la volonté politique nécessaire et que les parlementaires mettent en œuvre et financent des politiques qui profiteraient à tous et toutes.
4. Le Président de l'Union interparlementaire (UIP), Duarte Pacheco, a rappelé aux parlementaires qu'ils devaient mettre leur pays face à ses responsabilités vis-à-vis des engagements pris au sein de l'ONU. Pour remédier aux problèmes actuels, il était nécessaire de combiner les actions nationales et mondiales, d'y associer les jeunes, les femmes et d'autres groupes marginalisés, de repenser les modèles de consommation et de production ainsi que le rapport de l'humanité à la nature, et d'envisager des solutions qui sortent des sentiers battus.

### **I. L'accroissement des inégalités économiques, une menace pour le développement durable : causes et solutions envisageables (table ronde 1)**

5. Il faut d'urgence repenser le fonctionnement de nos économies afin d'éviter la concentration extrême des richesses et de remédier aux inégalités croissantes, que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer. Les parlementaires doivent privilégier les solutions à long terme, plutôt que les mesures à court terme dictées par les

échéances électorales. Ils devraient utiliser le cadre offert par les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour construire des économies inclusives et durables. Ils doivent tenir les gouvernements comptables de la mise en œuvre des politiques et veiller à ce que celles-ci soient correctement financées.

6. Pour lutter contre les inégalités, les États Membres et les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Envisager d'augmenter l'imposition des multinationales, qui profitent des failles du système fiscal pour ne payer quasiment pas d'impôts. Une fiscalité unitaire, par exemple, permettrait à chaque pays de traiter les filiales comme des sociétés distinctes et de les imposer en fonction de la part de leurs bénéfices, de leurs effectifs et de leurs actifs qui est située sur son territoire, ce qui empêcherait la pratique du transfert de bénéfices destinée à éviter la lourde taxation appliquée dans certains pays. Les entreprises multinationales devraient être imposées à un taux minimum de 25 %, soit le taux médian à l'échelle mondiale ;

b) Lutter contre la fraude fiscale à l'échelle mondiale, notamment en établissant des registres nationaux des actifs et en les portant à la connaissance d'autres pays afin que les personnes les plus riches du monde ne puissent pas placer leur argent dans des paradis fiscaux ;

c) Envisager l'émission d'un plus grand nombre de droits de tirage spéciaux, les avoirs de réserve du Fonds monétaire international. Les avoirs en droits de tirage spéciaux ne représentent qu'environ 7 % des liquidités mondiales. Les pays riches qui n'utilisent pas leurs droits de tirage spéciaux peuvent les recycler dans un fonds climatique finançant des projets visant à atténuer les effets des changements climatiques, et même les pays pauvres qui n'en utilisent pas pourraient accroître leurs réserves et améliorer leur capacité d'emprunt ;

d) Réguler les flux de capitaux mondiaux afin d'encourager les investissements écoresponsables et de décourager les investissements portant atteinte à l'environnement ;

e) S'attaquer aux déséquilibres sociaux et économiques qui perpétuent les inégalités. Il s'agit notamment de valoriser les soins domestiques et d'en répartir la charge, qui incombe en grande majorité aux femmes. Un système de rémunération des femmes qui s'occupent d'enfants, de personnes âgées, de malades et de personnes handicapées a été proposé ;

f) Ne pas se limiter aux seules inégalités de revenu et de richesse. La population se soucie aussi de la santé, de l'éducation et de l'avenir de ses enfants. C'est pourquoi les parlementaires doivent se préoccuper non seulement de la croissance économique, mais aussi des moyens qu'ont les personnes d'assurer leur subsistance ;

g) Exiger l'équité vaccinale (par des mesures telles que le renforcement du rôle de l'Organisation mondiale de la Santé) de sorte que les vaccins et les traitements contre la COVID-19 et d'autres maladies virales soient accessibles à tout un chacun. Une pandémie ne prend fin que lorsqu'elle est enrayée partout. Il convient d'envisager sérieusement la levée des brevets sur les formules et les méthodes de production de vaccins, afin que ces derniers puissent rapidement être distribués à grande échelle et administrés à toutes les personnes qui y ont droit ;

h) Envisager de nouveaux modes de gouvernance mondiale et d'investissement public, qui favorisent la justice et l'inclusion au lieu de perpétuer les déséquilibres existants. Pour combattre les inégalités et aider les pauvres, il a été proposé que soit élaboré un plan mondial de fraternité et de bien-être, qui serait

financé par les contributions volontaires des personnes, des entreprises et des pays les plus riches de la planète. Il faut que les parlementaires étudient de nouveaux moyens de taxer et de réglementer les entreprises du secteur du numérique et des médias sociaux ;

i) Faire en sorte que les entreprises privées soient socialement responsables, versent des salaires équitables, respectent les droits des travailleurs et des travailleuses ainsi que l'environnement, et réinvestissent dans les collectivités où elles opèrent ;

j) Encourager les pays riches à aider les pays en développement à accéder aux ressources financières dont ils ont besoin pour stimuler la croissance. Fournir un appui aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Mettre à profit le multilatéralisme et la coopération internationale pour aider les États Membres à éliminer les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays.

## **II. S'appuyer sur le passé pour améliorer l'avenir : l'inclusion des jeunes et le besoin de justice intergénérationnelle (table ronde 2)**

7. La population mondiale compte 1,2 milliard de jeunes, dont 85 % vivent dans des pays en développement. Alors que plus de la moitié des habitants de la planète ont moins de 30 ans, seulement 2 % des parlementaires appartiennent à cette classe d'âge, selon l'UIP. Un nouveau contrat social s'impose pour que les jeunes soient représentés dans la sphère politique et les organes de décision et pour qu'ils soient pourvus des outils nécessaires pour réussir.

8. Pour que l'inclusion des jeunes devienne une réalité, les États Membres et les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Fixer des quotas de représentation des jeunes à tous les échelons de la vie publique par voie de révision constitutionnelle et de mesures législatives. Appliquer des pénalités financières, des sanctions et d'autres mesures coercitives en cas de non-respect des quotas ;

b) Abaisser l'âge minimum requis pour voter et se présenter à des élections politiques ;

c) Veiller à ce que les organes politiques et autres institutions décisionnelles soient :

i) Transparents et responsables (les jeunes réprouvent la concentration des pouvoirs) ;

ii) Sûrs (les jeunes veulent confronter le pouvoir à la vérité et témoigner de leur expérience personnelle) ;

iii) Équitables, inclusifs et diversifiés (les jeunes s'attendent à ce que les migrants, les réfugiés, les femmes, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres ou queers ainsi que les autres groupes marginalisés puissent se faire entendre dans les institutions) ;

d) S'appuyer sur les ressources existantes, telles que la campagne de l'UIP intitulée « Oui à plus de jeunes au parlement ! », qui propose six moyens de rajeunir les parlements, et la proposition du Secrétaire général en faveur d'un « indice des jeunes en politique », qui vise à rendre les instances décisionnaires plus diversifiées et plus représentatives ;

e) Inclure les jeunes dans les organes de décision et les délégations, en tenant compte des suggestions suivantes :

- i) Créer et financer des organes, des instances et des institutions consacrés aux jeunes, tels que des ministères et des assemblées de la jeunesse ;
- ii) Veiller à ce que, à la réunion avec les parlementaires qui se tiendra à l'ONU en 2023, chaque membre de l'UIP soit représenté par au moins un ou une parlementaire de moins de 40 ans ;
- iii) Placer les jeunes au centre des plans relatifs au développement, à l'aide humanitaire, à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux droits humains ;
- iv) Œuvrer pour que les jeunes soient représentés non seulement dans les organes politiques, mais aussi dans les conseils d'administration des entreprises privées, des associations de citoyens et des groupes professionnels ;

f) Instaurer un climat de confiance entre les jeunes et les institutions politiques en abordant des questions qui tiennent à cœur à la jeunesse, notamment les changements climatiques, les inégalités et la diversité ;

g) Assurer à tous une éducation gratuite et de qualité, y compris en fournissant les informations et les services nécessaires en matière de santé sexuelle et reproductive afin que les jeunes puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur corps et de leurs choix de vie ;

h) Donner la priorité aux services de santé mentale, notamment compte tenu de la pandémie de COVID-19. De nombreux enfants et jeunes gens ont manqué l'école et été privés de contacts avec leurs pairs en raison de la pandémie, ce qui a eu des répercussions sur leur santé mentale ;

i) Lutter contre l'exclusion sociale en privilégiant la création d'emplois. Soutenir les programmes de stages, d'aide à l'emploi, d'entrepreneuriat et de formation professionnelle ;

j) Associer les jeunes à l'action menée pour faire évoluer les normes sociales, les comportements et les lois qui contribuent aux inégalités.

### **III. Ne laisser personne de côté : les droits des peuples autochtones, des migrants, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables (table ronde 3)**

9. Outre les femmes et les jeunes, d'autres groupes marginalisés restent exclus de la vie sociale et politique : populations autochtones, migrants, réfugiés, personnes handicapées, personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou queers, minorités ethniques ou religieuses. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur ces groupes, engendrant notamment des taux de mortalité plus élevés et une augmentation des violences commises contre certaines minorités. Les pouvoirs publics doivent tendre la main à ces personnes, leur faire une place et veiller à ce qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits. Les États qui promeuvent les droits des minorités ont plus de chances de demeurer tolérants et stables.

10. Pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, les États Membres et les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Utiliser une approche centrée sur les droits humains, selon laquelle les instruments et le cadre nécessaires sont mis au service de toutes les personnes, y compris les plus vulnérables. Veiller à ce que les gouvernements s'emploient à

respecter les obligations existantes et à ce que ces obligations soient prises en compte dans les politiques nationales et correctement financées ;

b) Compiler les résultats d'études et les données concernant les cas de COVID-19 en les ventilant par facteurs (origine ethnique, race, genre). Utiliser des mesures ciblées pour atteindre les groupes concernés. On pourrait notamment prévoir une aide d'urgence en faveur des minorités contribuant à l'économie informelle qui sont les plus touchées par la pandémie de COVID-19 ;

c) Veiller à ce que les personnes dépourvues de papiers d'identité, d'une couverture sociale ou d'une assurance maladie puissent avoir accès à des services. Communiquer aux communautés minoritaires des informations dans leur langue. Utiliser la radio, les annonces d'intérêt public et autres moyens de communication pour atteindre les personnes concernées ;

d) Veiller à ce que les déclarations gouvernementales sur la COVID-19 ne soient pas instrumentalisées contre des personnes ou des groupes minoritaires. Prévenir et combattre les violations des droits humains, notamment les propos haineux, la discrimination, la violence et le harcèlement en ligne ;

e) Promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine. Combler les lacunes de la législation concernant des questions telles que la discrimination, la xénophobie et le racisme, et adopter des politiques proactives vis-à-vis de ces problèmes. Pour former des citoyennes et citoyens responsables et tolérants, on pourrait distribuer aux élèves du secondaire la Déclaration universelle des droits de l'homme et leur faire étudier sa signification ;

f) Éviter de retourner prématurément à des politiques de rigueur budgétaire. Les gouvernements ont adopté plus de 3 800 mesures de protection sociale en réponse à la pandémie de COVID-19, en partie pour faire face à la perte de l'équivalent de 255 millions d'emplois, la plupart dans le secteur informel. Il ne faudrait pas lever ces mesures prématurément ;

g) Miser sur l'emploi pour combattre l'exclusion sociale. Le Secrétaire général a récemment lancé une plateforme, l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, qui vise à créer des perspectives d'emploi, notamment dans l'économie verte et l'économie numérique ;

h) Utiliser des quotas pour renforcer la participation des minorités dans les organes politiques et la fonction publique. Donner aux minorités, aux migrants, aux réfugiés et autres groupes marginalisés la possibilité de devenir des membres actifs de la société ;

i) Renforcer les partenariats fructueux, tels que le Navigateur autochtone, qui permet aux peuples autochtones de recueillir des données et de surveiller le niveau de réalisation de leurs droits, le Réseau mondial entreprises et handicap de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui réunit des entreprises multinationales et des réseaux de personnes handicapées, et l'Initiative pour un recrutement équitable, lancée par l'OIT afin d'aider les organisations de travailleurs migrants à promouvoir des pratiques équitables ;

j) Instaurer un climat de confiance entre les personnes et les institutions afin de créer un nouveau contrat social qui bénéficie à chacun. Travailler avec toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux et tribaux, les organisations confessionnelles et communautaires, les acteurs philanthropiques, le monde universitaire et le secteur privé ;

k) Reconnaître la légitimité de la propriété foncière communautaire, qui constitue une part importante du patrimoine autochtone.

#### **IV. L'égalité des genres dans les processus décisionnels comme élément clé d'une reprise durable : un test décisif pour les politiques inclusives (table ronde 4)**

11. La pandémie de COVID-19 a creusé les écarts existants entre les sexes. Les femmes demeurent sous-représentées dans la plupart des organes de décision. Seulement un parlementaire sur quatre est une femme. Selon l'UIP, seuls cinq pays comptent au moins 50 % de femmes parlementaires. Si aucun pays ne respecte l'égalité salariale ou la parité entre hommes et femmes dans le monde du travail, les pays qui s'en rapprochent le plus ont une économie plus productive et leurs citoyens sont plus heureux et en meilleure santé. Les parlements dans lesquels la représentation des femmes et des hommes est la plus équilibrée élaborent des politiques qui tiennent compte des questions de genre et qui ont l'effet supplémentaire de stimuler la croissance économique, de favoriser la durabilité environnementale et de produire de meilleurs résultats dans des domaines tels que la santé, l'éducation ainsi que la paix et la sécurité.

12. Pour lutter contre les inégalités de genre, les États Membres et les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Utiliser des quotas législatifs pour accroître la participation des femmes à tous les échelons de la vie publique. Veiller à ce que les quotas soient ambitieux, correctement appliqués et axés sur la parité absolue. Les intégrer aux objectifs des équipes spéciales chargées de lutter contre la pandémie, dont seulement un membre sur quatre est une femme en moyenne ;

b) Assurer aux filles et aux femmes un accès égal à l'éducation. Si les filles ne sont pas instruites, elles ne peuvent pas devenir par la suite des dirigeantes politiques ;

c) Éliminer les aspects discriminatoires qui perdurent dans de nombreuses lois. Réclamer des lois et des politiques qui s'attaquent à des problèmes tels que l'écart salarial femmes-hommes et la violence fondée sur le genre ;

d) Lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique. Ce phénomène s'est amplifié lors de la pandémie de COVID-19, particulièrement en ligne. Ces dernières années, les réactions brutales envers les femmes politiques se sont multipliées. Il faut légiférer contre le harcèlement et la violence à l'égard des femmes et veiller à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice. Les parlements doivent être des lieux sûrs et prendre en compte les questions de genre de sorte que les femmes puissent y siéger sans s'exposer au sexisme, à la discrimination et à la violence ;

e) Mieux répartir les tâches parentales et ménagères, étant donné que la charge de travail au sein du foyer est trois fois plus lourde pour les femmes que pour les hommes. Proposer un congé parental rémunéré et des services de garde d'enfants abordables, conditions indispensables pour que les femmes puissent participer à la vie professionnelle et politique ;

f) Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la sphère familiale, professionnelle et publique par différents moyens, par exemple :

i) Encourager la participation des hommes aux tâches parentales et ménagères et valoriser la masculinité positive permettant de faire évoluer les mentalités et les comportements néfastes ;

ii) Compte tenu du rôle visible des parlements dans la société, les hommes parlementaires doivent montrer l'exemple en participant activement à cette

quête d'égalité, en faisant entendre leur voix sur la question et en soutenant la mise en place de quotas fondés sur le genre et d'autres politiques. Les parlementaires devraient se rendre dans les établissements scolaires et sur les lieux de travail pour y élever le débat sur l'égalité des genres ;

iii) Aider les autres à comprendre que l'égalité des genres ne profite pas seulement aux filles et aux femmes, mais aussi aux garçons, aux hommes, à l'économie et à l'ensemble de la société ;

g) Mettre en œuvre, dans l'ensemble des secteurs et des domaines législatifs, des politiques et des procédures de budgétisation qui tiennent compte de la dimension de genre. Mobiliser toutes les parties prenantes, notamment le monde universitaire, la société civile et les entreprises privées. Suivre les orientations émanant du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UIP et collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies ;

h) Appliquer et financer les résolutions, traités et conventions existants qui visent à éliminer la discrimination, l'inégalité de genre et la violence à l'égard des femmes et des filles ;

i) Privilégier le maintien de la paix et la prévention des conflits. L'instabilité, les conflits et la guerre obligent les femmes à abandonner leurs études ou leur activité professionnelle pour aider leur famille et leur communauté. Chaque pandémie, conflit ou crise freine les avancées en matière d'égalité des genres et fait régresser la société. Donner la priorité aux êtres humains plutôt qu'aux armes, et adopter les budgets en conséquence.

### **Exposé**

#### **Le rôle joué par les parlements à l'ONU dans le renforcement de l'efficacité du multilatéralisme face aux défis mondiaux**

Le renforcement du multilatéralisme est un moyen de concevoir des solutions politiques efficaces aux problèmes mondiaux. Telle est la mission politique de l'UIP auprès de l'ONU.

L'UIP et les parlementaires font entendre la voix des citoyennes et des citoyens à l'ONU, enrichissant ainsi les débats qui aboutissent aux principaux traités et conventions. L'UIP dispose d'un siège à l'ONU, où elle se fait la porte-parole des parlements. En outre, elle rallie les appuis politiques en faveur de l'ONU et aide les parlements à mettre en œuvre les engagements pris par leur pays auprès de l'Organisation. L'UIP joue un rôle central en favorisant le multilatéralisme, la coopération internationale et le dialogue, qui sont indispensables pour faire face aux problèmes complexes que connaît le monde d'aujourd'hui.

Du fait de la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté, l'écart entre femmes et hommes s'est creusé et les inégalités de revenus, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays, se sont amplifiées. De nombreux parlements ont établi des partenariats avec l'ONU pour trouver des solutions et œuvrer en faveur d'une reprise durable. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)), le Secrétaire général a souligné l'importance d'améliorer la contribution des parlements aux travaux de l'ONU et proposé un cadre permettant de renforcer les accords multilatéraux et d'établir un nouveau contrat social pour les générations futures.

## **V. Respecter les engagements relatifs aux changements climatiques : l'intérêt général face aux intérêts privés (table ronde 5)**

13. Bien que l'opinion publique réclame toujours davantage de mesures fortes pour lutter contre la crise climatique, la hausse des températures mondiales demeure inévitable et aura des effets irréversibles sur les populations et l'environnement. Il faut que naisse la volonté politique nécessaire pour prendre de toute urgence des mesures face aux changements climatiques et accompagner les pays qui ont besoin d'aide dans leur transition vers les énergies propres et une économie plus verte. Si nous ne transformons pas nos modes de production et de consommation de manière à réduire considérablement notre empreinte écologique actuelle, les générations à venir connaîtront davantage d'incendies, d'inondations, de famines et d'autres effets dévastateurs des changements climatiques.

14. Pour lutter contre la crise climatique, les États Membres et les parlementaires devraient prendre en considération les recommandations suivantes :

a) Adopter des politiques tendant à l'abandon progressif des combustibles fossiles et des subventions et financements publics concernant leur exploration et leur production. Les combustibles fossiles représentent, à l'échelle mondiale, trois quarts des émissions de gaz à effet de serre et 80 % de l'approvisionnement énergétique. Il est notamment suggéré de prendre les mesures suivantes :

i) Aider les populations à comprendre que les énergies éolienne et solaire sont les moins coûteuses sur la plupart des marchés ;

ii) Repenser la budgétisation et réformer les systèmes financiers internationaux afin d'axer tous les investissements sur le développement durable, et accompagner les populations pendant la transition vers une économie verte. Œuvrer avec les propriétaires d'actifs, les gestionnaires, les banques et d'autres parties prenantes pour réduire les investissements dans les combustibles fossiles et donner la priorité aux énergies vertes ;

iii) Adopter les meilleures pratiques et s'associer aux initiatives existantes, telles que la coalition « Beyond Oil & Gas Alliance » fondée par le Costa Rica et le Danemark, première initiative diplomatique mondiale visant à laisser le pétrole et le gaz sous terre. Par ailleurs, 40 pays et institutions se sont engagés à mettre un terme au financement public international des combustibles fossiles d'ici à la fin de 2022 ;

iv) Mettre fin à l'emprise du secteur des combustibles fossiles sur le pouvoir politique, emprise qu'il acquiert grâce à des contributions aux campagnes électorales et au lobbying et qui lui procure ensuite des avantages sous forme d'allègements fiscaux, de subventions et de politiques favorables à ses intérêts. Réglementer les activités de lobbying pour les rendre plus transparentes et conformes à l'éthique ;

b) Être à l'écoute des groupes sous-représentés, tels que les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités et les autres communautés les plus touchées, et les associer à la prise de décisions ;

c) Investir dans une économie bleue durable et dans la vie aquatique, conformément à l'objectif de développement durable n° 14. L'eau couvre plus de 90 % de la surface du globe. Les océans absorberont 90 % de la chaleur produite par l'augmentation des températures mondiales, ce qui aura des répercussions sur toute la faune et la flore marines. Si les conditions de vie sur terre changent, il nous faudra compter sur les mers et les océans pour l'alimentation, les énergies renouvelables et d'autres ressources ;

d) Élaborer des politiques climatiques à court et long termes. Communiquer clairement les coûts et les bénéfices des mesures législatives et veiller à ce que les citoyens en soient informés. Pour éduquer les consommateurs, faire pression pour que les produits comportent des informations sur leur empreinte carbone ;

e) Adopter une approche multiniveaux, systémique et intersectorielle :

i) Privilégier une approche ascendante, en commençant par consulter les acteurs locaux, et collaborer avec tous les échelons de l'administration publique. Responsables de plus de 70 % des stratégies d'atténuation des effets des changements climatiques et de 65 % des investissements publics, les collectivités locales et régionales peuvent jouer un rôle déterminant en matière de politique climatique ;

ii) Utiliser une stratégie systémique pour associer l'ensemble des parties prenantes, notamment les producteurs, les consommateurs, les États ainsi que les pouvoirs publics à tous les niveaux ;

iii) Veiller à la mise en œuvre d'engagements climatiques dans tous les secteurs qui contribuent de manière notable aux émissions de gaz à effet de serre (industrie, agriculture et gestion des déchets, forêts et nature, transports, bâtiment et construction, etc.) ;

f) Privilégier la responsabilisation. Les États et les entreprises privées ont pris des engagements en matière de climat, mais un renforcement de la surveillance et un durcissement des sanctions s'imposent pour veiller à ce les objectifs visés soient atteints ;

g) Donner la priorité aux propositions qui sont efficaces, inclusives, avisées et ciblées. En d'autres termes, veiller à ce que les politiques soient efficaces en termes de coûts, économes en ressources, accessibles à tous et fondées sur une approche ciblée ;

h) Souligner que les changements climatiques ne concernent pas seulement l'avenir, mais aussi le présent. Ils sont partout et ont un effet aussi bien sur notre santé que sur l'environnement. Ils se traduisent par une multiplication et une aggravation des inondations, des sécheresses, des incendies, des tempêtes, des cyclones et d'autres crises mettant des vies en danger ;

i) Envisager de procéder à des révisions constitutionnelles et de recourir à d'autres moyens de donner la priorité à la protection de l'environnement dans les textes législatifs, réglementaires et budgétaires ;

j) Établir des liens entre politiques climatiques et politiques sociales et économiques afin que les personnes les plus vulnérables ne soient pas pénalisées. Aligner les initiatives de relance menées face à la pandémie de COVID-19 sur les politiques respectueuses du climat.

## VI. Conclusion

15. La réunion a mis en lumière la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre citoyens et États, de protéger les populations les plus pauvres et les plus vulnérables et d'établir un nouveau contrat social qui soit juste et inclusif. Il convient que les pays mettent en place une fiscalité mondiale qui impose équitablement les sociétés multinationales et les personnes les plus riches. Les parlementaires doivent utiliser des quotas et d'autres outils pour instaurer la parité femmes-hommes. Ils doivent également donner la parole aux jeunes, aux populations autochtones, aux personnes handicapées et aux minorités ethniques et religieuses.

16. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités et les problèmes existants. Les activités de relance doivent contribuer à l'avènement d'un monde durable. Il serait bon que les parlementaires collaborent avec toutes les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics et la société civile, pour favoriser les partenariats et créer des synergies. Les pays doivent renoncer à exploiter les ressources non renouvelables de la planète et prendre des mesures plus fermes pour lutter ensemble contre la crise climatique.

17. L'UIP et les parlements jouent un rôle essentiel en ce qu'ils favorisent le multilatéralisme dont on a tant besoin pour résoudre sans délai les problèmes auxquels fait face le monde d'aujourd'hui.

## Annexe

### Liste des orateurs et oratrices

Modératrice : Anne Marie Goetz, New York University, Center for Global Affairs

### Premier jour

#### Séance d'ouverture

Le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, Abdulla Shahid

Le Président de l'Union interparlementaire, Duarte Pacheco

#### Table ronde 1

##### **L'accroissement des inégalités économiques, une menace pour le développement durable : causes et solutions envisageables**

La Présidente du Sénat du Mexique, Olga María del Carmen Sánchez Cordero

Le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil économique et social, Collen Vixen Kelapile

Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, Pedro Conceição

La professeure de l'Université du Massachusetts à Amherst et membre du Conseil consultatif de haut niveau pour les affaires économiques et sociales Jayati Ghosh

#### Table ronde 2

##### **S'appuyer sur le passé pour améliorer l'avenir : l'inclusion des jeunes et le besoin de justice intergénérationnelle**

Le Représentant permanent de Cabo Verde auprès de l'Organisation des Nations Unies, Júlio César Freire de Morais

La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, Natalia Kanem

L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake (message vidéo)

#### Table ronde 3

##### **Ne laisser personne de côté : les droits des peuples autochtones, des migrants, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables**

Le Président de la Chambre des représentants de l'Uruguay, Luis Alfredo Fratti

La Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Deuxième Commission (Commission économique et financière) pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, Vanessa Frazier

La Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Ilze Brands Kehris

La Représentante spéciale de l'Organisation internationale du Travail auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Beate Andrees

## Deuxième jour

### Table ronde 4

#### **L'égalité des genres dans les processus décisionnels comme élément clé d'une reprise durable : un test décisif pour les politiques inclusives**

La parlementaire ukrainienne et Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire, Lesia Vasylenko

Le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jukka Salovaara

La Chef de la Section de la participation à la gouvernance et au pouvoir de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Sabine Freizer

Le Président-Directeur général de Promundo, Gary Barker

### Exposé

#### **Le rôle joué par les parlements à l'ONU dans le renforcement de l'efficacité du multilatéralisme face aux défis mondiaux**

Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, Martin Chungong

La parlementaire suédoise et membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, Cecilia Widegren

Le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des Amis de l'Union interparlementaire, Francisco Duarte Lopes

Le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, Miroslav Jenča

### Table ronde 5

#### **Respecter les engagements relatifs aux changements climatiques : l'intérêt général face aux intérêts privés**

Le membre du Sénat de Belgique et de la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'Union interparlementaire, Andries Gryffroy

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'océan, Peter Thomson (message vidéo)

La Directrice de l'Équipe pour l'action climatique du Cabinet du Secrétaire général, Anne-Sophie Cerisola

La Sous-Secrétaire générale et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Ligia Noronha

La Directrice générale d'Oil Change International, Elizabeth Bast

### Séance de clôture

Le Président de l'Union interparlementaire, Duarte Pacheco

Le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, Abdulla Shahid